Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins Auvergne • Rhône • Alpes



## Les Cafés de la Doc – Episode 2

# Connaître la typologie des documents et rechercher un texte réglementaire

1<sup>er</sup> mars 2022





## Les Cafés de la Doc – Episode 2

#### Partie 1 Typologie des documents

1er mars 2022





#### • Dictionnaires

Connaître le sens d'un mot, vérifier l'orthographe, obtenir des informations succinctes sur un concept, une technique, une personne, trouver des synonymes, trouver la traduction dans une autre langue

#### Encyclopédie

Approfondir le sens d'un mot ou d'un concept

#### • **Ouvrages** (= monographies = livres)

Manuels, traités, ouvrage de vulgarisation, ouvrage spécialisé Donne une vision large sur un sujet pour faire le point à partir d'infos approfondies. Auteurs clairement identifiés.



Périodiques (= revues = journal)

Constitués d'articles. Les articles de périodiques permettent d'obtenir des infos pointues et précises

#### Thèses

Approfondir un sujet. Apportent de nouvelles connaissances

#### Actes de congrès

Document de recherche, niveau scientifique

#### Normes

Décrivent les caractéristiques importantes d'un produit, d'un service ou d'un système. Visent à assurer une uniformité. Normes AFNOR = françaises ; Normes EN = Européennes ; Normes ISO = internationales

• **Textes réglementaires** = textes officiels

http://www.legifrance.gouv.fr



## Texte réglementaire = document officiel établi par les pouvoirs publics, fixe des règles et des exigences

#### Bloc constitutionnel

Au sommet = Constitution (en vigueur constitution du 4 octobre 1958, texte fondateur de la Vème République)

#### Bloc législatif

Textes ayant une valeur législative

votés par l'Assemblée nationale et le Sénat

- Loi
- Code (exemple : Code de la Santé Publique)
- Ordonnance, Décision

Toujours publiés au Journal officiel (JO)



#### • Bloc réglementaire

Textes ayant une valeur réglementaire, ils permettent l'exécution des lois en précisant notamment certains détails

- Décret signé par le président de la république et/ou le premier ministre, il peut être cosigné par un ou plusieurs ministres.
   Toujours publié au JO
- Arrêté ministériels ou interministériels, préfectoraux ou municipaux.

Parfois publié au JO, toujours publié au BO

Valeur juridique décret > arrêté



#### Circulaire / Instruction

Souvent circulaires explicatives d'une loi, d'un décret ou d'un arrêté

Le rôle d'une circulaire est principalement : d'exposer les principes d'une politique ; de fixer les règles de fonctionnement d'un service ; de commenter et d'expliquer l'application des lois et règlements

#### Pour en savoir plus :

<u>http://www.gip-recherche-justice.fr/conference-</u> <u>consensus/legifrance\_subdomain/Aide/A-propos-de-I-ordre-juridique-francais/</u>

## **Abrogation des textes**



Les modalités d'abrogation des textes suivent le principe de la hiérarchie des textes :

- Un arrêté ne peut abroger un décret qui ne peut abroger une loi...
- Seule une loi peut revenir directement une loi, un décret sur un décret...



### Guide des bonnes pratiques



 Ne rentrent pas dans la hiérarchie réglementaire bien qu'à l'occasion d'un litige, ils puissent servir de documents de référence lors d'une expertise judiciaire

 Si le guide est validé par un décret ou un arrêté, cela lui confère une valeur juridique

### **Normes techniques**



- NF = Norme Française régie par l'AFNOR
- EN = European Notification
- ISO = IOS = International Organisation Standardization;
- Pas de valeur juridique en tant que telles, mais il est toujours souhaitable de s'y référer
- Acquièrent une valeur juridique lorsqu'elles sont reprises dans un décret ou un arrêté, ou lorsqu'elles sont incluses dans l'annexe d'un décret ou d'un arrêté

Exemple : normes NF EN ISO 14937, NF EN 550 et NFEN 554 relatives à la stérilisation des dispositifs médicaux, sont citées dans l'annexe 3 de la ligne directrice particulière n°1 du guide des bonnes pratiques de pharmacie hospitalière qui est validé par l'article R 6111-19 du CSP



## Les Cafés de la Doc – Episode 2

#### Partie 2 Rechercher un texte réglementaire

1er mars 2022



## Le site Répias https://www.preventioninfection.fr



• Chaque mois, MATIS propose un récapitulatif des textes récents <u>https://www.preventioninfection.fr/actualites/textes-reglementaires-et-non-</u> <u>reglementaires-fevrier-2022/</u>

 Les textes repérés par MATIS sont disponibles dans leur base de données <u>https://www.preventioninfection.fr/base-documentaire</u>
 Utiliser le filtre par catégorie « Réglementation »



## Le Bulletin Officiel Santé



- Disponible sur le site du Ministère de la Santé <u>https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-</u> <u>publications-officielles/bulletins-officiels-et-documents-</u> <u>opposables/article/bulletin-officiel-sante-protection-sociale-solidarite</u>
- Bulletin officiel recense les textes non publiés au Journal officiel (arrêtés, annexes d'arrêtés, avis, décisions, circulaires et notes de service)
- Classement chronologique
- Moteur de recherche (disponible en bas de la page, après la liste des numéros par année)

Nature du Texte N° du Texte	_Tous(46023) ~	Ex : Circulaire	
Date du Texte	Jour Ex : 1	Mois Ex : 12	Année Ex : 2007
N° de publication du BO	Ex : 2005-05		
Date de Publication		Mois Ex : 12	Année Ex : 2007
Recherche		<ul> <li>sur les mots du titre uniquement</li> <li>sur les mots du texte</li> </ul>	
	Aide Rechercher Effacer		

https://www.legifrance.gouv.fr

- Base de données législative multi fonds (codes, journal officiel, instructions, jurisprudence, accords d'entreprises...)
- Mise à disposition des Journaux officiels depuis 1869
- Les résultats de recherche peuvent être partagés (copier/coller de l'url) ou imprimés
- Possibilité d'utiliser la troncature lors de la recherche (utiliser le signe \*) (exemple : cathéter\* recherche les mots cathéter, cathétérisme...)
- Les fonds documentaires sont mis à jour quotidiennement
- Un mode Chrono permet d'avoir les différentes versions d'un texte et sa version consolidée



- La consolidation des textes consiste lorsqu'un article de texte (ou de code) est modifié, à le réécrire en y intégrant la modification apportée
- Elle offre la possibilité de consulter un texte ou un code article par article, dans leur version en vigueur et également dans leurs versions antérieures ou à venir
- La direction de l'information légale et administrative (DILA), qui réalise la base des textes consolidés, a pour objectif l'exhaustivité du fonds documentaire de législation - réglementation nationale, objectif non encore totalement atteint à ce jour



 Pour un texte officiel, la mention « abrogé » est indiqué si le texte n'est plus en vigueur :

 > Arrêté du 7 septembre 2021 fixant pour l'année 2021 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale, les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation prévues aux articles L. 162-22-13, L. 162-23-8 et les dotations urgences prévues au L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale ainsi que le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du même code | Abrogé

Version initiale
 Version consolidée





• La date d'abrogation est indiquée lorsque l'on ouvre le texte

### Arrêté du 9 septembre 2021 qualifiant le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène

Dernière mise à jour des données de ce texte : 05 novembre 2021 NOR : AGRG2127453A

Accéder à la version initiale



### Page d'accueil





### **Recherche globale**





- Recherche globale accessible depuis la page d'accueil
- Par défaut, recherche dans tous les contenus (codes, journal officiel, jurisprudence...) et dans tous les champs
- La recherche s'effectue sur l'ensemble des mots saisis : tous les textes contenant tous ces mots, quelle que soit leur proximité

## **Choisir le type de fonds**



Possibilité de sélectionner le type de contenu avant de lancer la recherche

lectionner un fonds			ERCHE
Codes	Lois, ordonnances, décrets, arrêtés	Journal officiel	<u> </u>
Circulaires et instructions	Jurisprudence constitutionnelle	A Jurisprudence administrative	
🎗 Jurisprudence judiciaire	Accords de branche et conventions collectives	Accords d'entreprise	
	Tous les contenus	/	

 Attention : l'option de tri n'est disponible dans les résultats de recherche uniquement lorsque l'on se trouve sur un fonds documentaire spécifique La recherche globale ne le permet pas (les types de date n'étant pas commun à tous les fonds)

## Choisir le type de fonds



 Possibilité de choisir le type de fonds dans la fenêtre de résultats, avec la fonctionnalité « Affiner la recherche »



# Accès à la recherche avancée



 La recherche avancée est disponible depuis le lien « Recherche avancée » sous le champs de recherche globale, présent sur toutes les pages du site

Effectuer une recherc	che dan	is :			
( Tous les contenus	~	Dans tous les champs	~	Ex. : L. 121-1, CGI, 10-15056, dol, majeurs protégés	Q
					RECHERCHE AVANCÉE

### La recherche avancée





- 1. Possibilité de sélectionner le fonds documentaire
- 2. Sélectionner tous les champs ou un champ de recherche
- 3. Saisir la chaîne de caractères recherchée

4. Sélectionner le type de recherche à appliquer via la liste déroulante : 'tous les mots', 'expression exacte', 'un de ces mots', 'exclure ces mots', 'exclure cette expression exacte'

 Ajouter un critère supplémentaire de recherche ou un groupe de critères supplémentaires

6. Appliquer un opérateur « ET » / « OU » entre les critères pour construire la requête

## Résultats d'une recherche



#### VOTRE RECHERCHE

TOUS LES CONTENUS
 Dans tous les champs 
 déchets d'activité de soins
 Relancer la recherche

#### 🚔 AFFINER LA RECHERCHE

~

Par fonds

Fonds

- Codes (9)
- Textes consolidés (299)
- Journal officiel (372)
- Circulaires et instructions (206)
- □ Jurisprudence constitutionnelle (9)
- □ Jurisprudence administrative (206)
- Jurisprudence judiciaire (126)
- Accords de branche et conventions collectives (42)

1427 résultat(s) trouvé(s) au 17/02/2022	Afficher 10 résultats par page	× .	<b>₽</b>
Arrêté du 20 avril 2017 relatif au p à risques infectieux et assimilés (	rétraitement par désin rectificatif)	fection des <mark>déche</mark>	ets d'activités de soins
<ul> <li>Version initiale</li> <li>Article</li> </ul>			
 [] 23 avril 2017, texte n° 29, la liste des sign Pour la ministre et par délégation : La direct	ataires est complétée par : « L rice générale de l'offre de <mark>soir</mark>	.a ministre des affaires ns []	sociales et de la santé,
Arrêté du 28 mars 2019 relatif à la valorisation des déchets issus du soins à risques infectieux et assim	mise en œuvre d'une e prétraitement par dési nilés	expérimentation j infection des <mark>décl</mark>	portant sur la nets d'activités de
<ul> <li>Version initiale</li> </ul>			
Article 2			
[] Le projet répondant aux caractéristiques le projet porte exclusivement sur la valorisa infectieux et assimilés est réalisé dans une i prétraitement par désinfection des <mark>déchets</mark>	s suivantes peut bénéficier de tion des <mark>déchets d'activités</mark> de nstallation répondant aux pre []	l'expérimentation pré e <mark>soins [] d'activités</mark> c scriptions de l'arrêté d	vue par l'article premier : - le <mark>soins</mark> à risques u 20 avril 2017 relatif au
Article 1			
[] L'expérimentation a pour objet la valoris déchets d'activités de soins à risques infecti	ation de la matière des <mark>déche</mark> eux et assimilés. []	ets issus du prétraiteme	ent par désinfection de
Article 3			
[] Il comprend les éléments décrits en ann validation du procédé de tri et de séparatior d'activités de soins à risques infectieux et as respecter les modalités de surveillance décr	exe 1, un engagement du péti n des <mark>déchets</mark> issus du prétrait similés conformément au pro ites à l'annexe 3. []	tionnaire, d'une part, à tement par désinfectio btocole décrit en annes	à effectuer une phase de n [] des <mark>déchets</mark> e 2 et, d'autre part, à

• Le résultat de la recherche est divisée en 2 blocs :

A droite : la liste des résultats dont le nombre se met à jour en fonction des filtres appliqués dans la colonne de gauche « Affiner la recherche »

# Filtrer les résultats d'une recherche Cpias

#### Suivant le fonds documentaire, différents tris sont possibles

Exemple dans le fonds journal officiel : tri par date de signature, date de publication, nature du texte. Le nb de résultats se met à jour automatiquement en fonction du ou des filtres appliqués

🚔 AFFINER LA RECHERCHE
Par date ^
Date ou période de signature
Format JJ/MM/AAAA, MM/AAAA ou AAAA 🕡
JJ/MM/AAAA 🌐 $ ightarrow$ JJ/MM/AAAA 🛗
RÉINITIALISER Valider     Valider
Data au páriada da publication
Date ou periode de publication
Format JJ/MM/AAAA, MM/AAAA ou AAAA 🛈
JJ/MM/AAAA () $\rightarrow$ JJ/MM/AAAA ()
RÉINITIALISER Valider
Par nature de texte
Nature de texte
Arrêté (379)
AVENANT (1)
D Avis (60)
Circulaire (10)

#### Article 182

[...] internationaux de coopération sanitaire applicables dans les territoires et collectivités mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 1434-2, qui porte notamment sur l'organisation de la continuité des soins [...], l'accès aux soins urgents ainsi que sur la coordination en cas de crise sanitaire, dans le respect des attributions du représentant de l'Etat territorialement compétent et du directeur général de l'agence [...]

#### Article 122

[...] Ils sont conclus en priorité dans les zones caractérisées par une offre de <mark>soins</mark> insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux <mark>soins,</mark> au sens du 1° de l'article L. 1434-4. » [...]

#### Voir tous les articles

- > Arrêté du 10 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 mai 2010 fixant les conditions d'organisation de la formation et de l'examen d'accès au diplôme national de thanatopracteur
  - Version initiale
     Version consolidée
  - JORF nº0040 du 17 février 2022

#### Article

[...] -La gestion des déchets issus de l'activité des thanatopracteurs 1. Les DASRI Objectif : connaitre la règlementation applicable aux DASRI et à leur élimination, les différents types de déchets. [...] Les autres déchets issus des soins de conservation Objectif : connaitre les modalités de traitement des différents déchets issus d'un soin de conservation. 3 heures Total : 30 heures Ergonomie et manutention [...]

#### Article 1

[...] -La formation théorique aux soins de conservation est ouverte aux candidats âgés au minimum de 18 ans titulaires du diplôme du baccalauréat ou d'un niveau équivalent. [...] » sont remplacés par les mots : « thanatopraxie ou soins de conservation » ; 7° Les deux premiers alinéas de l'article 8 sont remplacés par les dispositions suivantes : « La formation pratique aux soins [...]

#### <u>Article</u>

[...]ANNEXE 2 Les matières constituant les épreuves théoriques de l'examen d'accès au diplôme national de thanatopracteur sont les suivantes : MATIÈRES NOM[...]

#### Voir tous les articles

> Arrêté du 3 février 2022 relatif au titre professionnel de menuisier agenceur

Version initiale
 Version consolidée

~

Auvergne • Rhône • Alpes

### ChronoLégi et Comparaison



 La fonction ChronoLégi présente la chronologie de la vie des codes et textes réglementaires par le bouton « Voir les modifications dans le temps » et de la vie des articles depuis l'onglet « Versions »

ChronoLégi	Version à la date	d'aujourd'hui	ou	27/02/2022	Q	Voir les modifications dans le temps

 La fonction Comparaison permet de visualiser les ajouts/suppressions/modifications entre deux versions d'un article par le bouton « Comparer » depuis l'onglet « Versions » des articles

#### > Article 3

Versions ~

Modifié par Arrêté du 20 avril 2020 - art. 1

Lorsque la quantité de déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés produite en un même lieu est inférieure ou égale à 5 kilogrammes par mois, la durée entre la production effective des déchets et leur enlèvement ne doit pas excéder trois mois. Dans le cas des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés perforants exclusivement, cette durée ne doit pas excéder 6 mois.

#### **Fonction « Versions »**



Versions 🔨		
Article 3 d à risques	de l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins infectieux et assimilés et des pièces anatomiques	Comparer
I	2020 - 1 version	
•<	Version en vigueur depuis le 23 avril 2020         > Modifié par <u>Arrêté du 20 avril 2020 - art. 1</u>	
	1999 - 1 version	

 La comparaison entre deux versions d'un article est accessible depuis le bouton « Comparer » présent dans le bloc ChronoLégi

#### **Fonction « Versions »**

 Le texte original dans la colonne de gauche, la version modifiée dans la colonne de droite. Texte modifié sur fond orange, texte ajouté sur fond vert. Les suppressions sont indiquées en rouge.

...

#### Modifications de l'article 1

Version en vigueur du 04 octobre 1999 au 27 avril 201~

Le présent arrêté s'applique à l'entreposage et au regroupement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés ou des pièces anatomiques visés aux articles R. 44-1 et R. 44-7 du code de la santé publique. Par regroupement, on entend immobilisation provisoire dans un même local de déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés provenant de producteurs multiples. Les déchets d'activités de soins qui outre un risque infectieux présentent un risque radioactif ne sont pas soumis aux dispositions du présent arrêté. Le présent arrêté s'applique à l'entreposage et au regroupement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés ou des pièces anatomiques visés aux articles R. 1335-1 et R. 1335-9 du code de la santé publique . Par regroupement, on entend immobilisation provisoire dans un même local de déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés provenant de producteurs multiples. Les déchets d'activités de soins qui outre un risque infectieux présentent un risque radioactif ne sont pas soumis aux dispositions du présent arrêté.

Version en vigueur à partir du 27 avril 2012

Les valeurs de seuils maximum de quantité de déchets d'activités de soins à risques infectieux de 15 kg/mois et de 5 kg/mois définies dans le présent arrêté s'entendent

 comme des moyennes mensuelles sur douze mois consécutifs, sans qu'elles puissent dépasser 10 % de la valeur indiquée.



Imprimer

 $\sim$ 

### Masquer les articles abrogés



 Lors de la consultation des codes ou des textes consolidés, il est possible de « Masquer les articles et les sections abrogés » en cochant la case prévue à cet effet

Version en vigueur au 27 février 2022

Masquer les articles et les sections abrogés

Tout replier

Partie législative (Articles L1110-1 à L6441-1)

Première partie : Protection générale de la santé (Articles L1110-1 à L1545-4)

Livre Ier : Protection des personnes en matière de santé (Articles L1110-1 à L1181-1)

<u>Titre Ier : Droits des personnes malades et des usagers du système de santé (Articles L1110-1 à L1115-3)</u> <u>Chapitre préliminaire : Droits de la personne (Articles L1110-1 à L1110-13)</u>

# Accéder au Journal Officiel (JO)



 Le JO est accessible par le menu « Publications officielles » et directement par la page d'accueil

Par défaut est affiché le JO du jour. Les anciens numéros dont les JO numérisées depuis 1869 sont accessibles via la recherche par date



### Pour en savoir plus



 Légifrance modernisé, guide de prise en main rapide (sept 2021)

https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/Media/Files/en-tete/legifrancemodernise-guide-de-prise-en-main-rapide-v1.2.pdf

• Légifrance, cas d'usage

https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/Media/Files/en-tete/legifranceguide-de-cas-d-usage.pdf

• Guide de légistique

https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/Media/Files/autour-de-laloi/guide-de-legistique/guide-de-legistique-edition-2017-format-pdf.pdf

### Les prochains épisodes



• Mardi 15 mars de 14h à 15h

Organiser sa recherche bibliographique et découvrir les bases de données bibliographiques

Mardi 29 mars de 14h à 15h30
 Rechercher des références dans Pudmed

Mardi 12 avril de 14h à 15h30
 Thème à définir selon vos besoins





Le CPias reste à votre disposition pour toute question ou aide pour vos recherches...



cpias-ara@chu-lyon.fr

Tél. : 04 78 86 49 49